



Droit de vote et d'éligibilité dès 2014 pour tous les résidents étrangers

Le droit de vote, en France, a constamment évolué, il est obtenu :

- en 1789 : seulement pour les hommes payant des impôts.
- en 1848 : pour tous les hommes.
- en 1944 : pour les femmes et les hommes.
- en 1974 : pour les hommes et les femmes de plus de 18 ans.
- en 1998 : pour les ressortissants de l'UE résidant en France aux élections municipales et au Parlement Européen.

En 2012 : les résidents étrangers des pays extracommunautaires en sont toujours exclus.

Près de deux millions et demi d'étranger(e)s extracommunautaires participent à la vie économique, sociale et associative de nos cités. Ils contribuent aussi à la vie citoyenne en étant responsables d'association, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes, etc.

Pourtant, ils ne disposent pas du droit de vote aux élections locales.

L'extension de ce droit a déjà eu lieu pour une partie des résidents étrangers, ressortissants de l'Union Européenne, qui **peuvent voter et être élus** aux élections municipales et européennes.

Il s'agit maintenant de donner **ces mêmes droits** à tous les résidents étrangers de France.

Les promesses électorales faites depuis plus de trente ans, approuvées par les électeurs(trices) à au moins quatre reprises, depuis 1981, doivent maintenant être tenues.

Nous appelons à la mobilisation citoyenne pour que le droit de vote et d'éligibilité soit accordé à tous les résidents étrangers en France dès les élections municipales de 2014.

Signataires locaux : ATTAC, EELV, Label Gauche, LDH, MRAP, PG, PCF



**Vivre ensemble, c'est
voter ensemble**

C'est une question de justice : les ressortissants de l'Union Européenne disposent déjà du droit de vote.

Ce n'est pas une exception : les étrangers non-européens votent dans 17 états de l'Union Européenne, et dans d'autres pays du monde.

Je vis ici, je vote ici !

signer la pétition sur www.droitdevote.org